

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD33

présenté par
M. Djebbari, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et de gestion des emplois des salariés »,

les mots :

« des salariés et de la gestion des emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.